



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;
- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés (CAER-agrégation) ;
- Vu l'arrêté du 1er décembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes de l'agrégation et des CAER-agrégation ouverts au titre de la session 2023 ;
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne de l'agrégation et du concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, section biochimie - génie biologique, est constitué comme suit pour la session 2023 :

**Présidente**

Mme Caroline BONNEFOY  
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

**Vice-Président**

M. Jérôme Michel VINCENT  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MONTPELLIER

**Membres du jury**

M. Pierre-Henri BENETTI  
Maître de conférences des universités

Académie de PARIS

M. Christophe CLOUIN  
Professeur agrégé

Académie de PARIS

Mme Sandrine DELETTRE  
EC. R Professeure agrégée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Christophe DOUCET  
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Mme Isabelle GUAY  
Professeure agrégée

Académie d' AMIENS

M. Jérôme MOREAUX  
Maître de conférences des universités

Académie de MONTPELLIER

Mme Florine OBRIST  
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Sabine ORSONI  
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de VERSAILLES

Mme Florence RIVENET  
Professeure agrégée

Académie de MONTPELLIER

Mme Elsa VANHECKE  
Professeure agrégée

Académie de PARIS

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 12 janvier 2023

Pour le ministre de l'éducation nationale et  
de la jeunesse et par délégation  
La sous-directrice du recrutement



Nadine COLLINEAU